



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom et La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 57627

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré * expose à M. le ministre délégué à l'industrie que les retraités de La Poste et de France Télécom viennent d'être informés de la suppression des avantages dont ils bénéficiaient jusqu'ici en matière de gratuité de la carte bancaire et de l'abonnement téléphonique. C'est un vent de révolte qui gronde parmi ces anciens agents de l'État qui voient ainsi leur pouvoir d'achat amputé d'environ 200 euros par an, à l'heure où les pensions de retraite de la fonction publique subissent les effets dévastateurs de la rigueur budgétaire décidée par le Gouvernement. Cette remise en cause d'un droit acquis est parfaitement intolérable, d'autant qu'elle pénalisera en particulier les retraités disposant des revenus les plus modestes. Cette mesure injuste doit donc être abandonnée. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57627

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1537

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5626